

Image not found or type unknown



Inventaire mobilier suite a succession

Par **patrick 44430**, le **22/06/2012 à 13:28**

Bonjour, suite au décès de mon frère , son appartement est mis en vente par une agence de paris , ma mère, mon second frère et moi sommes en province. le notaire de province , nous demande d'assister à l'inventaire du mobilier de l'appartement (pas de meuble de valeur - de 1000€ au total) qu'il compte organiser avec un commissaire priseur de paris. Sommes nous obligé d'être présent sachant qu'il n'y a aucun litige entre nous et que les meubles vont finir soit chez emaus , soit donner, ou jeter. merci de votre réponse. cordialement